Numéro 25

Solidaires Unitaires Démocratiques

Union syndicale Solidaires Sud PTT

CCOR Tours Carlotti

JDURNAL DES DP SUD

Sylvie BABIN Réclas	sbabin.irpsud@orange.com	06-77-29-23-69
Sabrina MEUNIER SM	smeunier.irpsud@orange.com	06-72-84-46-04
Evelyne DALEAU Réclas	edaleau.irpsud@orange.com	07-86-77-60-25
Karim ZIREG Front	kzireg.irpsud@orange.com	06-81-51-10-13
Joël GERVAIS Front	jgervais.irpsud@orange.com	06-37-23-25-53

MARS 2013

BOUCLE QUALITE PROCESSUS

Le nombre de conseillers tagués est en augmentation : 61 au N1 et 27 au N2, en sachant qu'un conseiller peut être tagué plusieurs fois.

Au N2, un groupe de travail étudie les réclamations du service et vérifie que les procédures sont appliquées. Si ce n'est pas le cas, le Responsable Local Processus (RLP) tague les conseillers en cause.

Même si ce cas est bien prévu dans le dossier BQP, l'organisation qui se met en place pose beaucoup de questions.

Le problème majeur est que les membres de ce groupe de travail sont des salarié(e)s des réclamations, les propres collègues de ceux dont ils traitent les défauts de procédures et cela n'a jamais été présenté en réunion d'équipe ni ailleurs.

Nous estimons que c'est une erreur et contraire aux normes de qualité de faire travailler des personnes sur les dossiers de leurs voisin(e)s de marguerite.

Si analyse de qualité il doit y avoir, ce doit être par un service n'ayant pas de lien avec le service "examiné".

Lors du dernier CHSCT national, les élu(e)s ont demandé la suspension immédiate de BQP et la consultation des CHSCT. Les CCOR GE et RAA ont été interpellés par l'inspection du travail dans les mêmes termes.

Nous avons demandé à M. Mahot de geler le développement de BQP et l'organisation qui va avec, en attendant une réponse de la direction nationale. Refus de celui-ci.

Chaque conseiller peut aussi, par courriel à son RE, demander la communication de ses données personnelles (s'il a été taggué et combien de fois, le motif….).

N'hésitez pas à le faire.

FICHE AGRESSION VERBALE

Les DP Sud ont demandé à ce qu'un rappel soit fait aux responsables d'équipe sur son utilisation..

Dans quelques cas, le RE, lorsqu'il rappelle le client comme il y est obligé, s'attarde plus sur la satisfaction du client que sur l'agression commise. Le but initial est de faire comprendre au client, qu'il ait tort ou raison sur sa réclamation, qu'on n'insulte ou qu'on n'agresse pas le conseiller.

Même peu nombreuses, ces mauvaises utilisations de la fiche peuvent être choquantes et frustrantes pour le conseiller incriminé.

Sommaire

BQP	1
AGRESSION VERBALE	1
DIAM'S	2
2 LIONS	2
TPS	2
DEPARTS ANTICIPES	2
MOQUETTE	2
ECLAIRAGE PARC	2
CARTES PROS	2

Présents:

DP SUD
- Sylvie Babin
- Sabrina Meunier
- Joël Gervais
- Karim Zireg

DP CGT:
- Absents

DP CFDT:
- JF Ribereau

DP CFE/CGC
- Daniel Collin

Représentant syndical SUD: Jc Planchin

Direction
- Laurent Chanteclair Directeur Adjoint
- M-H Foch Responsable soutiens

SUD PTT 36-37
La Camusière, 18, rue de l'Oiselet
37550 St Avertin
Tél.: 02 47 85 11 11
Fax : 02 47 85 11 12

Retrouvez-nous sur le Web!
http://sudptt36-37.org
http://solidaires37.org

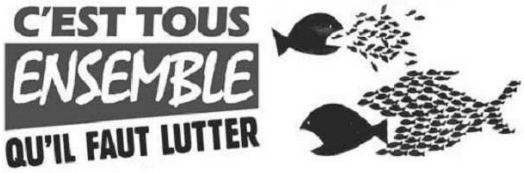

MOQUETTES N2

Le verdict est tombé.
Après avoir demandé un devis, la direction du CCOR refuse de changer la moquette.
19 000 euros pour 365 mètres carrés, ce n'est pas dans les moyens de M. Mahot. Nous le regrettons.
Tout Carlotti est bientôt remis à neuf et rien aux Réclas malgré des demandes depuis fort longtemps.

CARTES PROFESSIONNELLES

Les nouvelles cartes d'identité professionnelle doivent, à terme, servir de carte de cantine et aussi de badge pour les accès.

A ce jour, c'est toujours en test en région parisienne et il n'y a pas de date de généralisation sur toute la France.

TEMPS PARTIELS SENIORS

Le nombre de personnes concerné(e)s par le TPS et pouvant partir dans les 3 prochaines années va impacter les conditions de travail dans les services, aucun remplacement n'étant prévu au local ni au national.

Les DP SUD ont posé des questions afin d'avoir une idée de l'ampleur du phénomène.
Réponse de la direction: « *Ces questions ne relèvent pas du domaine DP* »
Sans commentaire...

DIAM'S

Les offres Diam's ne sont pas concernées par le prochain «pruning» (remplacement d'une ancienne offre par une plus récente) concernant les forfaits intense.

Par contre, il est tout à fait possible de demander une cession de votre Diam's vers une offre de votre choix tout en bénéficiant des points acquis avec le Diam's (sauf pour un Sosh).

Nous vous rappelons que tout rajout d'options sur votre Diam's est interdit ainsi que les PCM.

DEMENAGEMENT 2 LIONS

Rien de nouveau pour ce déménagement prévu fin 2015.

Une commission composée d'élu(e)s CE et de tous les secrétaires CHSCT suit le projet de près et a des échanges réguliers avec la direction.
Ils sont vigilants à ce que les conditions de travail ne soient pas dégradées par le déménagement.

Un questionnaire circulera prochainement où vous pourrez dire si vous comptez utiliser un véhicule personnel, manger à la cantine où faire toute autre remarque.

Soyez nombreux à le remplir afin qu'il soit pris en compte.

PROCHAINE REUNION DP LE 12 AVRIL.
FAITES REMONTER VOS QUESTIONS
AVANT LE LUNDI 10 AVRIL.

DEPARTS ANTICIPES

La direction fait signer une « fiche de départ anticipé » en cas de départ du même nom, pour différents motifs urgents afin de regagner son domicile. La dernière version ne comporte pas d'heure de retour.

En effet, dans le cas d'un départ le matin, il n'y a possibilité de revenir que l'après-midi (pour les mixtes) et dans le cas d'un départ l'après-midi, le retour ne pourra se faire que le lendemain.

Si, en urgence, vous avez été voir un médecin et que vous revenez le lendemain avec une preuve de ce rendez-vous pour justifier d'un contact avec lui, soit par un certificat médical, soit une ordonnance (même s'il n'y a pas arrêt de travail), une attestation..... la journée sera rémunérée normalement et il n'y aura aucune récupération d'heures à faire par les salarié(e)s, AFO ou ACO.

S'il y a un arrêt de travail, celui-ci ne débutera que le lendemain.
Pour tout autre motif ou sans justificatif médical, l'absence devra être régularisée.

ECLAIRAGE PARC

Malgré de nombreuses demandes, toujours pas d'éclairage dans le parc.

Certains collègues ont demandé s'il était possible de mettre des balises solaires, peu onéreuses.

La demande est transmise à la direction de l'immobilier.

Autant dire que nous aurons surement déménagés avant que la lumière soit !!